

## « Merci, Robert Badinter, pour ce que vous avez été »

Par **Bruno Cotte**, président de l'Académie des sciences morales et politiques, président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation et ancien président de chambre de jugement à la Cour pénale internationale.

La France vient de perdre une de ces grandes consciences dont notre pays a pourtant tellement besoin en ces temps troublés. Tout hommage devrait se borner à ces seuls mots : « *Merci, Robert Badinter, pour ce que vous avez été, pour ce que vous avez donné à votre pays et bien au-delà.* »

Il faut cependant aller un peu plus loin. Mais, pour parler de Robert Badinter qui vient de nous quitter, on ne sait comment choisir, entre tous les qualificatifs, tant ils sont nombreux, les mots qui permettent de caractériser son immense personnalité, tellement attachante, si précieuse : fidélité, sensibilité, attention aux autres, conviction, détermination, souci de réformer, rage, parfois, pour faire aboutir un projet qu'il estimait essentiel, amour de la République et des mots « liberté, égalité, fraternité » !

Il était sensible et fidèle à ses racines, à ses origines : il faut l'avoir entendu parler de son père, de son arrestation, du vide laissé par cette déportation, de cette incompréhension lancinante devant la folie des hommes. Il faut, ces dernières années, l'avoir lu et écouté lorsqu'il parlait d'Idiss, sa grand-mère maternelle (*Idiss*, Fayard, 2018). Il était aussi fidèle aux siens, à sa famille, cette valeur essentielle pour lui. Fidèle à ses amis et à ceux qui, au fil des ans, l'ont accompagné dans les fonctions majeures qu'il a exercées.

### **Pour une justice toujours meilleure**

Attention aux autres, notamment lorsqu'il fut garde des sceaux. L'instigateur de l'indispensable prise en considération de victimes encore trop souvent délaissées, c'est lui. Améliorer leur accueil, veiller à leur accompagnement, faciliter les conditions de leur indemnisation, c'est encore lui.

Attention aux personnes détenues, et certains lui ont alors reproché d'en faire trop. Tout mettre en œuvre pour que la prison ne soit pas un simple enfermement, mais le moment durant lequel on prépare la réinsertion de celui qui, un jour, redeviendra libre. Il faut l'avoir vu hésiter devant un dossier de libération conditionnelle pour comprendre que tout cela n'était pas pour lui que pure théorie.

Conviction. Nous lui devons bien sûr l'abolition de la peine de mort, il y a plus de quarante ans, mais Robert Badinter n'a cessé, jusqu'à sa mort, de mener inlassablement ce combat dans le monde entier, où il était infiniment respecté et où il donnait de la France une prodigieuse image.

Souci de réformer. Faut-il rappeler que, dès son arrivée au ministère de la justice, disparaîtraient ces juridictions d'exception qui, comme la Cour de sûreté de l'Etat et les tribunaux permanents des forces armées, ne donnaient pas de notre pays l'image qu'il doit avoir ? Disparition de la loi anticasseurs, du délit d'homosexualité ; c'est lui qui a permis le recours des particuliers à la Cour européenne des droits de l'homme. Que de progrès en si peu de temps !

Robert Badinter débordait de projets pour une justice toujours meilleure, il travaillait beaucoup – je puis en témoigner – et, grâce à cela, il entraînait des collaborateurs qui ne voulaient surtout pas le décevoir et, disons-le, qui l'admiraient profondément.

Ses réformes, soutenues par le président François Mitterrand, répondaient en réalité à son souci constant de faire en sorte que la liberté, l'égalité et la fraternité, ces trois mots qui composent la devise de notre pays – et auxquels on aimerait ajouter « respect de la dignité de

l'autre, quel qu'il soit », mais n'est-ce pas justement cela, la fraternité ? – ne soient précisément pas que des mots mais une réalité !

### **Passion pour l'Etat de droit**

Il pourra exprimer, pendant neuf années, ses fortes convictions à la présidence du Conseil constitutionnel. Au cours de cette période, le Conseil a rayonné, avec, en particulier, le concours des professeurs Georges Vedel et Jacques-Henri Robert. Robert Badinter – qui a aimé ce temps passé dans les locaux de la rue de Montpensier, et ce même si l'obligation de réserve l'astreignait à un nécessaire silence – a alors pu pleinement exprimer sa passion pour l'Etat de droit.

Comme sénateur des Hauts-de-Seine, il passa de l'autre côté de la barrière et il faut l'avoir entendu défendre certains textes pour voir que sa passion pour le droit et la justice ne l'avait pas quitté. On pense aux débats sur l'adaptation de notre droit interne au statut de la Cour pénale internationale. Face aux horreurs commises en ex-Yougoslavie, Robert Badinter s'est alors engagé dans de nouveaux combats : celui, des années après les procès de Nuremberg, de l'avènement d'une justice internationale digne de ce nom, apte à rappeler que tout n'est pas permis. Il y croyait profondément et quel élan il aurait donné à la Cour pénale internationale s'il en avait été le premier président !

Effaré et consterné par les combats qui se déroulaient en Ukraine à la suite de l'agression de la Fédération de Russie, il a voulu que l'on ne se taise pas et que l'on raconte publiquement ce qui se passait afin qu'il soit impossible, pour un Français soucieux de comprendre, de dire : « *Je ne savais pas* ». Il a, une fois de plus, réuni d'anciens collaborateurs pour écrire – vite, car le temps comptait pour lui – un ouvrage qui témoigne. Comme il l'a toujours fait quand la cause était noble, essentielle.

Ce petit livre *Vladimir Poutine. L'accusation*, de Robert Badinter, Bruno Cotte et Alain Pellet (Fayard, 2023) n'a rien d'un testament, car Robert Badinter nourrissait bien d'autres projets. Sa vitalité intellectuelle, ce souci qu'il avait de toujours partir sur un nouveau chemin, voilà bien l'une des caractéristiques de cet homme d'exception.

La France, oui, vient de perdre un de ses très grands serviteurs. Oui, nous devons le remercier. Quelle chance nous avons eue, dans notre pays, de bénéficier de la présence, de l'enseignement, des convictions, des prises de position et de l'indignation, parfois, d'un homme tel que Robert Badinter.

Lien vers le site du journal *Le Monde* (version en ligne de cette Tribune parue le 9 février 2024) : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/02/09/bruno-cotte-merci-robert-badinter-pour-ce-que-vous-avez-ete\\_6215709\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/02/09/bruno-cotte-merci-robert-badinter-pour-ce-que-vous-avez-ete_6215709_3232.html)